

-Avis-

Réunion d'information préalable du public relative à l'étude des incidences sur l'environnement

L'in BW (Intercommunale du Brabant Wallon), sise Rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles, informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès de la commune de Wavre une **DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1 visant le renouvellement de permis couvrant les activités de la Station d'épuration de la Vallée de la Dyle à Wavre.**

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce projet devra faire l'objet d'une **ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** avant l'introduction de la demande de permis. La réunion d'information, préalable à cette étude, sera organisée le **jeudi 28 mai 2026 à 18h00** à l'adresse suivante :

**Station d'épuration de la Vallée de la Dyle – salle de réunion
Chaussée de Longchamps 2, 1300 Wavre**

Cette réunion d'information aura pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son site ;
- de présenter la méthodologie qui va être suivie dans le cadre de l'étude d'incidences ;
- de permettre au public de poser des questions, et d'émettre ses observations et suggestions concernant le site ;
- de présenter des alternatives techniques qui pourraient raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Un enregistrement vidéo de la réunion et les supports utilisés lors de cette réunion seront disponibles en ligne, à partir du 30 mai et pour une durée de 15 jours, sur le site internet de l'in BW : <https://eau.inbw.be/comment-fonctionne-une-station-depuration>

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la coordinatrice environnement de l'in BW, Mme Taviet, par mail : vtaviet@inbw.be ou par courrier :
Rue de Tombeek 30, 1331 Rixensart.

Toute personne est invitée à la réunion et peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par mail (pe_pic@wavre.be) ou par écrit avec son nom et adresse au COLLEGE COMMUNAL de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville 1, 1300 Wavre, plus une copie au demandeur du permis par mail : vtaviet@inbw.be ou par courrier : Rue de Tombeek 30, 1331 Rixensart.

Cette réunion est organisée par l'intercommunale in BW, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. 27/02/2008).